

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20150629-CS8-PV-290615-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2015



COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE PROCÈS VERBAL DU 29 JUIN 2015

Approbation des comptes-rendus des Comités Syndicaux des 13 février 2015 et 29 mai 2015	2
Budget / Finances	3
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014	3
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014.....	3
BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2014.....	3
BUDGET ANNEXE : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 ET BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015.....	4
Avis du Comité Syndical sur la demande d'adhésion de nouveaux membres	4
Marchés et Conventions	6
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SANEF ET LA SAPN.....	6
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TYPE DE COORDINATION AVEC D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGES	6
AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS :	7
- SONDAGE ET CONTRÔLE EXTERNE.....	7
- RECHERCHE D'OPÉRATEUR AMÉNAGEUR POUR LA CONSTRUCTION DE SITES DE MONTÉE EN DÉBIT ADSL.....	7
Autorisation de solliciter une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT)	7
Divers	8
ADHÉSIONS DU SYNDICAT AUPRÈS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS :	8
- FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR).....	8
- ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITÉS POUR LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET AUDIOVISUELLES (AVICCA).....	8
RELATIONS AVEC LE COMPTABLE PUBLIC	10
CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :	10
Questions diverses	11

**Rappel du fonctionnement des votes au sein de Seine-Maritime Numérique
(articles 6.2 et 6.4 des statuts)**

Nombre de voix par délégué du collège EPCI : 1 voix

Nombre de voix par délégué du collège Département : nombre de voix cumulées des membres adhérents pour la compétence objet du vote

- 22 membres adhérents à ce jour
- 2.2 voix par délégué du collège départemental



Le Comité Syndical s'est réuni le lundi 29 juin 2015 à 10 heures 00, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Secrétariat assuré par : Madame Annic DESSAUX, Déléguée Communautaire de la Communauté de Communes de Caux Vallée de Seine, membre titulaire

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée



Madame DESSAUX, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Présidente constate le respect du quorum, à l'issue de l'appel nominal des membres délégués et déclare la présente séance ouverte à 10 heures 20.



Approbation des comptes-rendus des Comités Syndicaux des 13 février 2015 et 29 mai 2015

Monsieur HOGUET propose aux membres du Comité Syndical d'approuver les comptes-rendus des Comités Syndicaux des 13 février et 29 mai dernier, sauf demandes ou corrections particulières.

En l'absence de remarques, les comptes-rendus des Comités Syndicaux des 13 février 2015 et 29 mai 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur HOGUET propose de passer la parole à Madame VOGEL, Directeur Administratif et Financier de Seine-Maritime Numérique, pour le premier point inscrit à l'ordre du jour de la séance.

Budget / Finances

Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2014

Madame VOGEL présente le Compte administratif 2014. Il s'articule autour de deux budgets. Le principal qui retrace les dépenses liées au fonctionnement du Syndicat Mixte et, l'annexe qui retrace les dépenses liées à la construction du réseau d'infrastructures numériques. S'agissant du budget principal et plus particulièrement de la section d'investissement, le compte administratif 2014 marque peu de mouvements par rapport aux prévisions budgétaires, car il s'agit uniquement de dépenses en lien avec des acquisitions de logiciels professionnels et de certificats électroniques permettant la dématérialisation des procédures. La section fonctionnement reste inférieure pour les dépenses par rapport aux montants des prévisions budgétaires 2014. Cette section concerne principalement des dépenses liées au personnel et aux moyens logistiques mis à disposition par le Département de la Seine-Maritime au profit du Syndicat Mixte. Il importe de noter que ces montants ne retracent pas une année pleine avec tous les moyens du Syndicat Mixte. En effet, à titre d'exemple, l'équipe n'a été constituée au complet qu'à compter de novembre 2014. Le total des recettes de fonctionnement s'élèvent à 247 162 € et les dépenses à 138 327,08 € soit un résultat positif de 108 834,92 €. Les résultats cumulés de ces deux sections s'élèvent donc à 105 552,90 €. S'agissant du budget annexe, les dépenses d'investissement concernent plus particulièrement la réalisation du premier tronçon entre Maromme et Barentin. 2014 a été une année d'études et deancements de nombreux marchés publics qui se traduiront en travaux sur l'année 2015. Concernant le fonctionnement, les dépenses principales s'élèvent à 102 640 € et ont trait plus particulièrement aux dépenses de personnel technique du Syndicat Mixte. Elle réitère qu'il ne s'agit pas d'une année pleine puisque le dernier recrutement date de novembre 2014. Les dépenses d'exploitation sont plus particulièrement liées au coût de location des infrastructures existantes que le Syndicat Mixte utilisera, notamment les infrastructures d'Orange. Le compte administratif 2014 du budget annexe affiche un résultat positif à hauteur de 486 361,62 €.

Madame LUCOT-AVRIL demande si les membres présents ont des questions ou des observations, en l'absence de remarque elle soumet ce point au vote.
Monsieur ROULY ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2014

Madame VOGEL indique que le compte de gestion 2014 présente les mêmes opérations que le compte administratif mais met en exergue le fait qu'il retrace plus particulièrement les opérations 2014 pour la pairie départementale.

Madame LUCOT-AVRIL demande si les membres présents ont des questions ou des observations sur ce point, en l'absence de remarque elle propose de passer au vote.

Le Compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Budget principal : affectation définitive des résultats 2014

Madame VOGEL rappelle que lors du Comité Syndical du 13 février dernier, la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2014 a été votée. Il est proposé aux membres du Comité Syndical de confirmer cette reprise anticipée et, de procéder aux inscriptions

budgétaires correspondantes pour la section d'investissement d'abord et pour la section de fonctionnement ensuite. Il est à noter que le budget primitif 2015 a été voté avec l'équipe complètement constituée, tous les moyens affectés et les prévisions de travaux et d'investissements sur une année pleine. Cela implique des montants plus élevés que pour 2014 qui était le budget de démarrage du Syndicat Mixte.

Madame LUCOT-AVRIL demande si les membres présents ont des questions ou des observations sur ce point, en l'absence de remarque elle propose de passer au vote.

L'affectation définitive des résultats 2014 pour le budget principal est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe : affectation des résultats 2014 et budget supplémentaire 2015

Madame VOGEL poursuit son intervention et signale que pour le budget annexe, il est proposé aux membres du Comité Syndical de prendre en compte les résultats du compte administratif 2014 mais cette fois-ci dans un budget supplémentaire. Les dépenses liées aux locations prévisionnelles d'infrastructures existantes, évoquées précédemment, représentent un poste de dépenses important.

Madame LUCOT-AVRIL demande si les membres présents ont des questions ou des observations sur ce point, en l'absence de remarque elle propose de passer au vote.

L'affectation définitive des résultats 2014 pour le budget annexe ainsi que le budget annexe supplémentaire pour 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Avis du Comité Syndical sur la demande d'adhésion de nouveaux membres

Monsieur HOGUET dit avoir le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres au sein de Seine-Maritime Numérique, à savoir, la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles représentée ce jour par Monsieur DE LAMAZE, la Communauté de Communes de Londinières ainsi que la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy représentée par Monsieur LEFEBVRE.

Madame LUCOT-AVRIL considère que l'adhésion de ces Communautés de Communes à Seine-Maritime Numérique est une très bonne chose et remercie les nouveaux membres. Ce projet englobe l'ensemble du territoire, d'où l'importance d'avoir le plus grand nombre d'adhérents.

Monsieur TRASSY-PAILLOGUES se dit favorable à l'adhésion de ces nouveaux membres au Syndicat Mixte. Il réitère ses interrogations concernant la situation du Pays du Plateau de Caux Maritime. Il rappelle que cinq Communautés de Communes ont posé 59 kilomètres de fibre via une opération NRA - montée en débit qui a coûté relativement cher, mais qui a été subventionnée par des crédits européens FEDER.

Il souhaite savoir si le Syndicat Mixte serait intéressé par ces infrastructures et à quelles conditions, notamment financières. Par ailleurs, Monsieur TRASSY-PAILLOGUES évoque les conventions prévues avec la SANEF, la SAPN, et s'interroge sur un conventionnement avec ALBEA. Il demande qu'un état des lieux exhaustif, de toutes les fibres qui maillent déjà le territoire départemental puisse être réalisé, afin de voir sur un plan technique comment et dans quelles conditions les utiliser. En ce qui concerne ERDF et le SDE, une centaine, voire plusieurs centaines de kilomètres de fourreaux ou de canalisations en tranchée sont réalisées tous les ans. Dans le Pays du Plateau de Caux Maritime, 25 kilomètres de tranchées vont être réalisés par ERDF, qui a avoué ne pas avoir contacté le Syndicat Mixte

ou le Pays du Plateau de Caux Maritime. Monsieur TRASSY-PAILLOGUES fait donc remarquer que sur une largeur de tranchée, l'installation d'un fourreau et d'une fibre optique coûte moins cher que d'en installer une en site propre et considère qu'une coordination est nécessaire entre Seine-Maritime Numérique, le SDE, ERDF et les gros opérateurs comme par exemple Orange, dans un souci d'économie et de mutualisation des moyens. Par ailleurs, il rappelle qu'il y a quelques mois de cela, des inquiétudes concernant la couverture numérique du monde rural étaient évoquées. À l'époque, tous pensaient que l'urbain serait, par la force des choses et par la force des opérateurs, très vite couvert alors que le monde rural attendrait des années voire des décennies. Il demande à Madame la Présidente si les perspectives actuelles laissent supposer une inversion de la tendance.

Monsieur HOGUET remercie Monsieur TRASSY-PAILLOGUES pour son intervention et souligne qu'une partie des réponses a été faite pour le territoire de celui-ci en février dernier. Il propose de renvoyer ce document et précise que 40 % des infrastructures sont mobilisables sur le Pays du Plateau de Caux Maritime. Il informe les membres du Comité Syndical qu'une étude est actuellement en cours auprès de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du Syndicat Mixte afin de prendre connaissance des pratiques d'autres départements et de voir dans quelles conditions un conventionnement pourrait être proposé. Parallèlement, en ce qui concerne les infrastructures, la stratégie de Seine-Maritime Numérique implique la mobilisation des infrastructures existantes et ce point est d'ailleurs imposé par la Mission Très Haut Débit (MTHD). De même, le Syndicat Mixte s'appuie sur les cartographies d'Orange liées aux disponibilités d'infrastructures et cela sera également fait avec les concessionnaires d'autoroutes. Dans le document, seules la SANEF et la SAPN sont citées mais ALBEA fait également partie des concessionnaires que Seine-Maritime Numérique a approché et avec lequel une négociation s'opère. Monsieur HOGUET réitère que si le Syndicat Mixte ne respecte pas ces principes, il ne pourra pas bénéficier des aides de l'État. Monsieur HOGUET rappelle également que des rencontres avec le SDE ont lieu très régulièrement. Tous les acteurs ont une approche pragmatique du sujet et, partout où pourront être installées des infrastructures utiles, par rapport au schéma de fibre du territoire, le Syndicat Mixte y veillera, dans une logique de bonne gestion budgétaire.

Suite aux interventions de Monsieur TRASSY-PAILLOGUES, Madame LUCOT-AVRIL indique avoir demandé aux techniciens de se rapprocher de lui afin qu'une proposition écrite lui soit faite. Elle confirme que les études d'ingénieries sont en cours et permettront de voir très exactement ce qu'il sera possible de faire. Ce dossier est très lourd mais évidemment le monde rural est une priorité car c'est là où la désertification est la plus importante. Néanmoins, qu'il s'agisse de la Métropole ou de la plus petite Communauté de Communes, Madame LUCOT-AVRIL sera l'avocate de tous.

Monsieur FAUVEL, représentant de la Communauté de Communes de Saône et Vienne, située en limite avec le Pays du Plateau de Caux Maritime, met en exergue le fait qu'il y a certaines communes proches qui se trouvent déjà fibrées. Cela induit un travail commun avec le Pays du Plateau de Caux Maritime, car les habitants ne comprendraient pas que, bien qu'il y ait un projet d'installation de montée en débit de sous répartiteur, ce réseau ne rejoigne pas le Pays du Plateau de Caux Maritime.

Madame LUCOT-AVRIL confirme cette intervention et le fait qu'il ne faut pas investir dans de nouveaux travaux s'il y a la possibilité de trouver une solution avec un territoire voisin. Elle revient à l'adhésion de trois nouvelles Communautés de Communes et demande si les membres présents ont des questions ou des observations sur ce point, et en l'absence de remarque, elle propose de passer au vote.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Marchés et Conventions

Autorisation de signature d'une convention avec la SANEF et la SAPN

Monsieur HOGUET expose le fait que le territoire départemental a la chance d'avoir un réseau autoroutier dense et en particulier une ligne entre Le Havre et Aumale exploitée par la SANEF et la SAPN. Seine-Maritime Numérique peut ainsi utiliser ce tracé extrêmement important pour s'appuyer sur le besoin de collecte de fibre optique tel qu'évoqué lors des différents échanges avec chacun des EPCI. Il est donc proposé au travers de la signature de cette convention, de contractualiser avec la SAPN et la SANEF pour une location longue durée de 15 ans. Cela permettrait la réalisation d'une première partie du réseau structurant de fibre optique du département et ce, pour un coût d'investissement de 450 000 € en une seule fois et pour une durée de 15 ans.

Monsieur TRASSY-PAILLOGUES demande si les 450 000 € représentent le prix courant du marché et si une comparaison a été effectuée avec d'autres départements qui utilisent eux aussi les fibres de sociétés concessionnaires d'autoroutes.

Les conditions de la SANEF et de la SAPN, dont les prix sont gérés par la SANEF Télécom, opérateur Télécom de la concession d'autoroutes, sont des prix de marché. SMN a obtenu des conditions un peu plus intéressantes étant donné la longueur de location du tronçon. En ce qui concerne la concession ALBEA rencontrée à plusieurs reprises, les tarifs de location proposés sont largement au-dessus des prix du marché. De ce fait, une négociation des prix est en cours avec la société.

Monsieur NEUVILLE, représentant le SDE, aimerait connaître la distance que ce tronçon représente en kilomètres.

Monsieur HOGUET répond que ce tronçon représente 120 kilomètres. Il précise qu'un IRU (Infeasible Rights of Use ou droits d'usage irrévocable) correspond à une location de longue durée, sur 15 ans, auprès d'un opérateur. En raison de sa particularité, cette location peut être considérée comme une dépense d'investissement.

Madame LUCOT-AVRIL demande si les membres présents ont des questions ou des observations sur ce point, en l'absence de remarque elle propose de passer au vote.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Autorisation de signature d'une convention type de coordination avec d'autres maîtres d'ouvrages

Monsieur HOGUET expose que le but de ce document est de réaliser un certain nombre de travaux avec différents prestataires comme par exemple le SDE ou la Direction des Routes. Pour ce faire, il importe d'avoir une certaine coordination en termes de travaux. Qu'il s'agisse de pose de fourreaux, de chambres ou d'enfouissement de réseaux, cela fait partie des travaux ciblés par le Syndicat Mixte dont les coûts sont partagés et répartis de manière préalable dans chaque convention. Il propose donc aux membres du Comité Syndical de délibérer sur une convention type permettant de contractualiser avec ces partenaires et fixer les modalités de prestations de manière précise et dans de bonnes conditions.

Monsieur GOUARNE de la Communauté de Communes de Gournay en Bray demande s'il faut une délibération pour une convention type car il n'est pas sûr que cela dispense de faire une délibération à chaque fois qu'une convention sera signée.

Monsieur HOGUET propose de modifier la délibération de façon à donner délégation à Madame la Présidente pour signer ce type de convention.

Madame LUCOT-AVRIL demande si les membres présents ont des questions ou des observations sur ce point, en l'absence de remarque elle propose de passer au vote.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Autorisation de lancement et signature de marchés publics :

- Sondage et contrôle externe

Monsieur HOGUET informe les membres du Comité Syndical que ce marché consiste à sonder des terrains, préalablement aux opérations qui vont être réalisées, conformément à la réglementation en vigueur et de prévenir d'éventuels contentieux qui pourraient survenir à l'occasion de travaux effectués.

- Recherche d'opérateur aménageur pour la construction de sites de montée en débit ADSL

Monsieur HOGUET rappelle que ce marché a été attribué en Commission d'Appel d'Offres le 24 juin dernier, et qu'il s'agit donc d'une régularisation puisque le marché proposé lors d'un précédent Comité Syndical prévoyait deux lots. Seul le lot numéro 1 a été conservé.

Madame LUCOT-AVRIL demande si les membres présents ont des questions ou des observations sur ce point, en l'absence de remarque elle propose de passer au vote.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Autorisation de solliciter une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT)

Monsieur HOGUET explique que cette autorisation permettra à Seine-Maritime Numérique de percevoir des aides de l'État. Il ajoute que le FNADT permet d'accompagner le contrat de plan État-Région 2014/2020 sur les schémas d'ingénierie FTTH qui seront déployés sur l'ensemble des territoires. Cette subvention s'ajoutera aux subventions de l'État dans le cadre du projet Fonds National pour la Solidarité Numérique (FSN), dans le cadre du programme France Très Haut Débit (FTHD) et, viendra également en complément des subventions allouées par la Région. Le principe du déploiement FTTH sur les 7 Communautés de Communes membres inscrites dans la phase 1 est d'instruire des schémas d'ingénierie confiés à un maître d'ouvrage FTTH. Monsieur HOGUET attire l'attention des membres du Comité Syndical sur le fait que cela se fera par la mise en concurrence au travers de l'accord cadre autorisé lors du Comité Syndical du 17 septembre 2014. Comme cela est indiqué dans les documents, pour un montant global de 380 000 €, la partie FNADT correspond à 76 000 €, en sachant que l'État et la Région devront participer à hauteur de 114 000 € chacun, et qu'il y aura également une part d'auto-financement de 76 000 €. Il s'agit de la phase 1 sur l'ensemble des sept Communautés de Communes identifiées comme arrivant directement sur le Très Haut Débit par la fibre optique dès la phase 2015-2019.

Monsieur TRASSY-PAILLOGUES demande pourquoi cette subvention n'est pas intervenue plus tôt.

Monsieur GAYANT répond que Madame la Présidente a déjà une délégation de signature pour déposer des demandes de subvention auprès de la Préfecture. Il signale que ce dossier a déjà été en partie déposé l'année dernière, notamment pour deux Communautés de Communes mais la Préfecture demande la validation du plan de financement global. C'est pour cette raison que ce dossier est présenté aujourd'hui.

Monsieur TRASSY-PAILLOGUES pose la question du suivi de cette demande par le Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR).

Monsieur HOGUET le lui confirme. Selon lui, cette délibération complète la précédente puisqu'à l'époque seulement deux Communautés de Communes avaient été identifiées pour passer en phase 1. Aujourd'hui, cinq Communautés de Communes ont été inscrites et complètent ce dossier qui pourra être soumis au SGAR. Les EPCI concernés sont Caux Vallée de Seine, Canton de Valmont, Campagne de Caux, Plateau Vert, Caux Austreberthe, le Pays Neufchâtelois et Varenne et Scie.

Monsieur GAYANT précise que les Communautés de Communes Caux Vallée de Seine et Canton de Valmont passeraient même sur le contrat de plan État-Région précédent, sur des reliquats, et qu'à son sens, la demande de subvention FNADT a vraiment été optimisée.

Madame LUCOT-AVRIL demande si les membres présents ont des questions ou des observations sur ce point, en l'absence de remarque elle propose de passer au vote.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Divers

Adhésions du Syndicat auprès d'organismes professionnels :

- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Monsieur HOGUET explique que cette fédération réunit les collectivités locales organisatrices des services publics de l'énergie, l'électricité et le gaz, l'eau potable, l'environnement mais également les communications électroniques. C'est sur ce dernier volet que le Syndicat Mixte est concerné, un certain nombre de réunions étant programmées chaque année. Le Syndicat y est représenté pour évoquer des sujets communs tels que l'économie verte du numérique ou les schémas d'ingénierie lancés sur l'ensemble des départements. Il s'agit d'une adhésion qui fonctionne avec une cotisation de 0.017€ par habitant et qui est plafonnée à 4500 € pour l'année 2015

- Association des Villes et Collectivités pour les Communications Électroniques et Audiovisuelles (AVICCA)

Monsieur HOGUET indique qu'il s'agit d'une association très présente sur le marché des télécoms et qui a beaucoup de relations avec les équipes de la Mission Très Haut Débit (MTHD), avec l'État et avec l'ensemble des opérateurs. Elle travaille aux côtés de Seine-Maritime Numérique pour l'aménagement des territoires. Le dernier sujet évoqué dans ce cadre concernait le cahier des charges de la MTHD. De nombreux échanges ont été réalisés avec l'ensemble des territoires sur ce point, ce qui a permis de faire remonter les propositions et également les informations et suggestions intéressantes. Cette structure est force de proposition auprès des acteurs publics mais également auprès des opérateurs. Régulièrement, des réunions sont organisées avec les opérateurs et l'ARCEP (le régulateur) de manière à faire remonter l'ensemble des propositions des territoires. Les réunions de l'AVICCA sont régulièrement organisées de façon plénière mais également sous forme de Bureau ou d'atelier de travail et à cette occasion, les territoires sont sollicités. L'élection du nouveau Président a eu lieu, il s'agit de Monsieur CHAIZE, Sénateur et Maire de VONNAS.

En ce qui concerne la cotisation annuelle statutaire, elle s'élève à 9345 € pour une collectivité entre 1 et 2 millions d'habitants, le Syndicat Mixte bénéficiant néanmoins d'un tarif aménagé sur 2015 à hauteur de 4700 €, du fait de sa récente création.

Monsieur GOUARNE de la Communauté de Communes de Gournay en Bray se dit totalement favorable à ce type d'adhésions et, demande si la politique du Syndicat Mixte se traduira vraiment par une volonté de décloisonnement par rapport aux limites étroites du département. Selon lui, il s'agit d'un problème majeur pour les territoires frontaliers comme celui qu'il représente actuellement.

Monsieur HOGUET précise que Seine-Maritime Numérique compte déjà des expériences de désenclavement de Communautés de Communes sur deux territoires. Il donne l'exemple de Bresle-Maritime et de Blangy-sur-Bresle, Pour la première, bien qu'il y ait un certain nombre de communes appartenant au département de Seine-Maritime, la Communauté de Communes a choisi dans son programme de faire référence à Somme Numérique. Blangy-sur-Bresle compte neuf communes de la Somme et adhère à Seine-Maritime Numérique. Pour les EPCI « frontaliers », il est bien prévu d'interconnecter les réseaux avec les départements limitrophes, à l'instar de ce qui est fait avec la Métropole Rouen Normandie et ce qui sera fait avec l'Eure, la Somme et l'Oise. Néanmoins, cela n'est pas sans difficultés, les armoires peuvent par exemple dépasser sur un autre territoire. Cela induit des effets collatéraux positifs mais non sans contraintes.

Monsieur GOUARNE fait remarquer que la Communauté de Communes de Gournay en Bray compte deux communes appartenant au Département de l'Eure. Sur ce point il dit avoir constaté que dans les études de montée en débit de Seine-Maritime Numérique, ces deux communes semblent exclues. De même, il dit constater qu'un réseau de collecte à Très Haut Débit (THD) est en train de se mettre en place, les tranchées étant ouvertes, et que ce réseau va s'arrêter à 3 kilomètres du cœur de sa Communauté de Communes parce qu'il s'agit du département limitrophe. Pour les habitants de sa Communauté de Communes, il faudra attendre dix ans.

Monsieur HOGUET le remercie pour cette remontée d'information qu'il qualifie de très intéressante et, annonce que la prochaine réunion avec Eure Numérique aura lieu le 10 juillet prochain. Cette réunion sera l'occasion d'aborder cette situation et voir quelle continuité peut être apportée par rapport à ce genre de prestation. Sur ce type de situation, une analyse précise pourra être faite sans difficulté.

Monsieur GAYANT explique que d'un point de vue pratique, la fibre optique sera déployée en grande partie dans les fourreaux Orange, et via les poteaux ERDF et SDE existants. Les réseaux d'Orange comme les réseaux électriques n'ont pas été faits en s'arrêtant aux limites départementales et l'ingénierie fibre optique sera réalisée par rapport aux ingénieries existantes aujourd'hui. Ensuite, il y a bien des optimisations aux limites de département, des optimisations aux limites des zones d'investissement public où l'on va intervenir et les zones d'investissement où ce sont les opérateurs qui vont déployer. Monsieur GAYANT affirme que ces optimisations peuvent être faites techniquement dans des schémas d'ingénierie mais qu'il importe de vérifier que les réseaux construits soient exploités et commercialisés demain. En effet, l'exploitation et la commercialisation se fera du côté des opérateurs privés par eux-mêmes et du côté de Seine-Maritime Numérique par un prestataire auquel des limites géographiques seront attribuées. Il reconnaît que dans la pratique, si sur telle commune, il serait intéressant du point de vue du schéma d'ingénierie d'aller tirer quelques kilomètres de fibre optique en plus pour aller chercher la commune limitrophe, cela ne sera peut-être pas possible si la commune en question appartient à un département voisin qui aura prévu une délégation de service public pour qu'un opérateur vienne exploiter le réseau. Monsieur GAYANT poursuit sur les optimisations de réseaux et donne l'exemple du réseau structurant sur lequel on va construire un réseau bouclé et sécurisé. Ainsi, en cas de panne

sur le réseau, comme par exemple une coupure liée à des travaux publics sur un endroit, il ne faudra pas perturber la moitié du département. Pour ce réseau sécurisé et plus particulièrement à l'est du département, le réseau de collecte passera certainement par ceux de l'Oise et de la Somme. Il n'y a pas d'intérêt à faire une liaison de Gournay en remontant vers Aumale s'il est possible d'avoir cette liaison en passant par le réseau de l'Oise et en le louant. Dans ce cas, il serait inutile de faire plusieurs kilomètres de génie civil nécessaires à la sécurisation de réseau. Monsieur GAYANT indique que la problématique est la même pour le bouclage en partant d'Aumale et en remontant vers Bresle-Maritime, Le Tréport et Eu.

Enfin, il confirme que toutes les possibilités de s'interconnecter avec le réseau de l'Eure sont étudiées et souligne que deux projets d'interconnexion sont actuellement en cours. Il précise qu'une interconnexion est en cours au niveau du Pont de Normandie puisqu'à ce jour, la seule fibre optique sur l'ouvrage appartient à la SANEF et est donc privée. Dans ce cadre, des discussions ont lieu avec le Département de l'Eure, du Calvados et la CODAH. Par ailleurs, une deuxième interconnexion est prévue entre la Métropole Rouen Normandie, dont le réseau de fibre optique arrive jusqu'à Elbeuf, et celui de l'Eure qui arrive à Amfreville-la-Campagne. Monsieur GAYANT conclut qu'il est difficile à ce stade de savoir s'il y aura une troisième interconnexion à hauteur de Gournay, des études le diront.

Madame LUCOT-AVRIL demande si les membres présents ont des questions ou des observations sur ce point, en l'absence de remarque elle propose de passer au vote.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Relations avec le comptable public

Monsieur HOGUET présente la délibération relative à l'indemnité dite « de conseil », qui est facultative et rétribuée le Comptable Public, en contrepartie de diverses prestations de conseil et d'assistance. Son montant évolue sur la base des taux prévus par la loi, et en fonction du montant des dépenses du budget. Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser l'attribution de l'indemnité au Payeur Départemental, Comptable Public de Seine-Maritime Numérique.

Madame LUCOT-AVRIL demande si les membres présents ont des questions ou des observations sur ce point, en l'absence de remarque elle propose de passer au vote.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres :

Madame LUCOT-AVRIL indique aux membres du Comité Syndical qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération prise lors d'une précédente séance. Dans ce cadre, il convient de la rectifier et rappelle que les membres titulaires sont donc B. LEFEBVRE, A. DESSAUX, F. ROGER, G. COUTEY et F. DELNOTT et les membres suppléants F. THIBAUDEAU-RAINOT, A. BAZILLE, D. FAUVEL, P. CHAUVET, J-M. BEURAIN.

Monsieur FAUVEL demande si les suppléants sont nominatifs.

Madame LUCOT-AVRIL lui répond par la négative.

Madame LUCOT-AVRIL demande si les membres présents ont des questions ou des observations sur ce point, en l'absence de remarque elle propose de passer au vote.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Madame LUCOT-AVRIL annonce que les questions financières, et notamment la quote-part du Département et du Syndicat Mixte feront l'objet des prochains travaux. Elle dit avoir confié la feuille de route à 5 ans à l'ensemble de la structure du Syndicat Mixte afin qu'un plan d'action très clair soit présenté.

Comme cela a été évoqué précédemment, Monsieur CHEDRU de la Communauté de Communes du Canton de Valmont, comprend que sa Communauté de Communes fera partie des premiers membres, avec Caux Vallée de Seine, à passer en fibre optique. Dans ce cadre, il souhaite connaître l'état d'avancement du projet technique.

Monsieur GAYANT répond qu'un jury et une commission d'appel d'offres ont eu lieu la semaine dernière. L'accord a été donné pour signer un accord cadre de maîtrise d'œuvre sur la partie FTTH pour les sept Communautés de Communes concernées, dont VALMONT. Il explique le principe de l'accord cadre dans lequel des titulaires sont retenus puis remis systématiquement en concurrence, à chaque bon de commande. Cela permet de les faire progresser et profiter éventuellement de tarifs qui évoluent favorablement dans le temps. Selon Monsieur GAYANT, l'équipe de Seine-Maritime Numérique vise une notification de marché pour juillet car désormais, il s'agit simplement de signatures de documents, d'un passage au contrôle de légalité et de respect des délais de recours des candidats non retenus. Il espère relancer d'ici fin juillet le premier marché subséquent, c'est-à-dire, la première remise en concurrence des quatre titulaires pour une première phase. Cette dernière concerne notamment les Études Préalables (EP) avec le schéma d'ingénierie détaillé sur les sept communautés de communes. Monsieur GAYANT annonce que si tout se déroule normalement, à partir de septembre, un bureau d'études commencera sur chacune des sept Communautés de Communes, de manière très détaillée, à définir comment chaque habitation serait raccordée en aérien ou en souterrain.

Monsieur DUBOST, représentant de la Communauté de Communes du Plateau Vert, demande si, pour les territoires où il y a des enfouissements de lignes téléphoniques sans fourreaux, la fibre sera enfouie également.

Monsieur HOGUET répond que s'il n'y a pas de supports aériens, la fibre sera enfouie. Cependant, si des supports aériens existent et qu'il n'y a pas de programme d'effacement ou de renforcement, elle sera posée en aérien. Il informe les membres du Comité Syndical qu'aujourd'hui, dans un programme fibre, si on prend le cas de départements qui sont plus avancés que la Seine-Maritime, il y a environ 50 % de la fibre en aérien pour la partie desserte des habitations finales. En revanche, là où les réseaux sont enfouis, Seine-Maritime Numérique n'implantera pas de poteaux.

Monsieur GOUARNE de la Communauté de Communes de Gournay en Bray dit constater que le seul document de synthèse existant et pouvant être téléchargé, actuellement, est le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) datant de 2012. Il demande si une documentation suivie de mises à jour est prévue afin de permettre aux délégués de suivre les évolutions des projets et des chantiers avec des cartes.

Pour Monsieur HOGUET, il s'agit d'un point important et il précise que l'équipe travaille actuellement sur un site internet afin de le mettre à disposition des membres mais aussi plus largement. Il estime que ce site sera finalisé cet été et sera soumis à la gouvernance. Parallèlement, il annonce qu'il sera nécessaire de mettre à jour le Schéma de 2012. Les membres seront bien sûr informés de ces mises à jour demandées par l'État pour l'obtention des subventions adéquates (entre 25 et 35 millions d'euros).

Comme les interconnexions de service public ont été évoquées précédemment, Monsieur RIMASSON, représentant la Métropole Rouen Normandie, rappelle que les réseaux du

service public sont basés sur l'article L-1425-1 du CGCT qui énonce l'obligation d'avoir des réseaux cohérents. Dans ce cadre, il demande s'il serait possible d'avoir un planning des différentes interconnexions qui seront réalisées.

Monsieur HOGUET propose que ce point soit abordé prochainement lors d'une réunion. Il souligne qu'une rencontre a eu lieu récemment avec l'Eure afin d'examiner les modalités d'arrivées sur la Métropole par le côté Eurois. Il précise que le Syndicat est tout à fait ouvert à une analyse des interconnexions avec le territoire de la Métropole.

Monsieur GAYANT précise que l'État, dans son cahier des charges, impose la réutilisation au maximum des réseaux existants. Il qualifie cela de pertinent puisque moins coûteux. En revanche, la difficulté rencontrée par Seine-Maritime Numérique concerne le principal réseau qui pourrait être réutilisé, une fois sorti des réseaux d'initiatives publiques qu'assure la CODAH ou la Métropole, c'est-à-dire celui d'Orange. Monsieur GAYANT indique que la société est seulement en train de faire évoluer ces offres pour les rendre un peu plus attractives pour les collectivités. Dans ce cadre, Seine-Maritime Numérique a pris le parti d'anticiper les futures locations. Il ajoute que le schéma d'ingénierie actuel part sur une hypothèse de mutualisation de forces mais à ce jour, les offres d'Orange ne sont pas encore sorties, et sont annoncées pour la fin d'année, toutefois sans aucune assurance. Monsieur GAYANT conclut qu'en attendant, le Syndicat Mixte avance dans ses études, et lorsqu'il a besoin de réaliser un tronçon, il vérifie s'il existe des offres alternatives. Dans la négative, il construira le réseau nécessaire. Cela démontre bien que le schéma d'ingénierie avance mais reste évolutif.

Monsieur HOGUET précise que le schéma d'ingénierie est validé par la Mission Très Haut Débit (MTHD) au préalable, de manière à ne pas se priver de subventions associées à ce type de tronçon. En effet, dans le nouveau cahier des charges, si une seule ligne d'un tronçon est redondante, Seine-Maritime Numérique perdrait tout le programme de subvention. Pour ces raisons, il se dit vigilant sur le traitement de l'ensemble des travaux menés, en parfaite adéquation et en parfait accord avec la MTHD.



Madame LUCOT-AVRIL remercie les membres pour leur présence.
La séance est levée à 11 heures 15.

La Présidente de
Seine-Maritime Numérique,

Virginie LUCOT-AVRIL

La secrétaire de séance,

Annic DESSAUX